

CERTIFICATION

Dossier : P221291/1

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : SIAMP CEDAP	Responsable d'audit (RA) : Patrick BIRONNEAU
Adresse du siège social : 4, quai Antoine 1 ^{er} / 98007 MONACO	Auditeur (A) : /
Site(s) audité(s)* : SILAR : 423, rue de la Gare 60490 RESSONS SUR MATZ	Observateur (O) : /
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : M. LEFEBVRE / Directeur Certifications	Expert(s) (E) : /
	Superviseur (S) : /
Langue utilisée au cours de l'audit : <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre :	
Interprète: <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (préciser son nom et sa fonction)	
Nom :	Fonction :
Date de l'audit : 08/09/2022	Durée de l'audit sur site en jour-homme :
	<ul style="list-style-type: none"> Partie à distance : / Partie in situ : 0,5 jour (conjoint BRCS)

*indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels

Constitution du rapport	Page
I RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV CONSTATATION D'AUDIT	4

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

RAPPORT D'AUDIT

SIAMP CEDAP – Site SILAR

Dossier n° : P221291/1

I Relevé des conclusions de l'audit

Conclusions sur le déroulement de l'audit :	Oui	Non
- respect des objectifs de l'audit,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficultés rencontrées : Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Conclusions du responsable d'audit :

Les dispositions en matière de limitation de la perte accidentelle de granulé dans l'environnement ont été prises par l'entreprise. Les zones à risque ont été identifiées et des procédures de contrôle établies. Les moyens nécessaires sont déployés et sont de nature à limiter au maximum les pertes de granulés. De plus, la sensibilisation du personnel pour limiter les risques de déversement accidentel est réalisée.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification. Elles ne présument ni ne constituent la décision de certification.

BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT : 0

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT : 0

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.

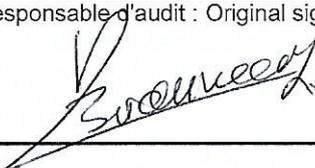
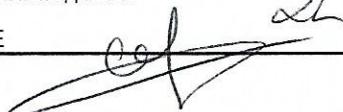
Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à Patrick BIRONNEAU (Responsable d'Audit) avant le //

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser :

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise :

Date : 08/09/2022	Signature du responsable d'audit : Original signé P. Bironneau 	Signature du représentant de l'entité : Original signé - Valant attestation de remise du présent rapport - Valant attestation de remise du relevé de conclusions et des fiches de NC *supprimer la mention non applicable Xavier LEFBVRE 
----------------------	--	---

RAPPORT D'AUDIT

SIAMP CEDAP – Site SILAR

Dossier n° : P221291/1

II Informations relatives à l'audit

Type d'audit

Admission / Initial	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivi année / n°:	<input type="checkbox"/>
Supplémentaire	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Extension	<input type="checkbox"/>	Pré-audit	<input type="checkbox"/>

Critères de l'audit

II.A

Documents de référence :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021

Manuel qualité de l'entreprise (édition en vigueur) : Base documentaire Qualnet (mise en ligne dans cette GED des documents en lien avec l'arrêté en date du 24/08/2022)

Objectifs de l'audit

Evaluer l'aptitude de l'entreprise :

- À vérifier l'existence et la mise en œuvre effective des procédures mentionnées à l'article D. 541-362 adopté et mis en place par l'Entreprise et sa conformité aux exigences du décret
- A vérifier que les contrôles ont été effectués régulièrement

Portée de l'audit

II.B

Référentiels et produits certifiés

Libellé décrivant le champ de l'audit : (numéro(s) de certificat ou catégorie(s) de produits)

Application du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 (Prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement) sur le site SILAR à Ressons sur Matz.

Eventuelles différences constatées par rapport au dossier de demande, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit

Aucune différence n'a été constatée.

RAPPORT D'AUDIT SIAMP CEDAP – Site SILAR	Dossier n° : P221291/1
--	------------------------

III Informations générales relatives à l'entreprise

Quantité totale de granulés plastiques industriels dans l'Entreprise	
--	--

Granulés de plastiques industriels	
Diamètre de la maille des grilles de rétention des eaux pluviales	30 mm
Diamètre de la maille des grilles des séparateurs hydrocarbures	pas connu par l'entreprise
Diamètre du plus petit granulé présent sur les sites	2,14 mm

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) : CEDAP, acronyme de Compagnie Européenne Des Applications Plastiques, a vu le jour en 1963 dans un bâtiment industriel sur le Port de la Principauté de Monaco. Actuellement CEDAP est une division de la SAM SIAMP-CEDAP. Elle fut l'une des premières entreprises spécialisées dans le secteur des applications « Form Fill Seal » (FFS), pour l'emballage des produits laitiers. CEDAP a étendu son activité en Europe à partir d'un site de production en France (1973) et d'un site en Belgique (1998).

IV Constatation d'audit

Traitement des réclamations : - pour les sites certifiés : examen des enregistrements – nombre de réclamations et suivi - transmises par le LNE (s'il y a lieu)
Aucune réclamation ou mise en demeure réceptionnée par l'entreprise. Absence de réclamation n'a été transmise par le LNE.

Références des procédures examinées au cours de l'audit :
- Politique Environnementale SIAMP CEDAP datant du 01/08/2022 - Procédure n° PG-08.007 intitulée « Maîtrise des fuites de plastique dans l'environnement » datant du 21/06/2022 - Document n° SP- 08.003 « Maîtrise de risque – Fuites de plastiques SILAR datant du 31/08/2022 (Intégrant notamment le plan des zones où les granulés sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement) - Instruction n° IT-08.001 datant du 24/08/2022 intitulée « Déchargement citerne matières premières » - Instruction n° IT-08.002 intitulée « Déchargement chargement, manutention et stockage des matières premières en sacs, octabins et bigbags datant du 24/08/2022 - Instruction n° IT-08.003 intitulée « Nettoyage des granulés, broyés et poussières » datant du 24/08/2022.

RAPPORT D'AUDIT

SIAMP CEDAP – Site SILAR

Dossier n° : P221291/1

Points forts :

- Une analyse des risques concernant l'identification des pertes / fuites potentielles détaillée
- Module de formation complet

Points conformes à surveiller :

Le réseau de collecte des eaux pluviales est équipé d'un filtre hydrocarbure (Vu facture du 23/10/2012 de l'entreprise DEHAUCHY Didier). Toutefois, le site n'a pas connaissance du diamètre de la grille du séparateur d'hydrocarbures.

Texte de référence : article D.541-362 du décret n°2021-461 du 16 avril 2021	Conforme	N° de la fiche de non-conformité
Adopter des procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement. Elles visent à :		
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	X	
<ul style="list-style-type: none">• Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement	X	
<ul style="list-style-type: none">• Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	X	
<ul style="list-style-type: none">• Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	X	
<ul style="list-style-type: none">• Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361;	X	
<ul style="list-style-type: none">• Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site;	X	
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.	X	

IV.A Définition

Définition

Non-conformité : Non-satisfaction d'une exigence (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015)

Action corrective: Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Correction: Action visant à éliminer une non-conformité détectée (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

RAPPORT D'AUDIT

SIAMP CEDAP – Site SILAR

Dossier n° : P221291/1

IV.B Fiches de Non-Conformité

FICHE DE NON CONFORMITE N°		
NON-CONFORMITE CONSTATEE		
RA ou A	<p>Critère d'audit non respecté (§ et millésime du (des) référentiel(s) et/ou le cas échéant, référence à la documentation de l'entreprise) :</p> <p>Enoncé et preuve de la non-conformité :</p>	
	<p>Nom de l'Auditeur : _____ Date : _____</p>	
	<p><i>Note : La date d'envoi de la présente fiche est inscrite sur le relevé des non-conformités de la réunion de clôture. Elle doit être retournée complétée et accompagnée des éléments concrets des actions en cours.</i></p> <p>COMMENTAIRE EVENTUEL :</p>	
ENTREPRISE	<p>CORRECTION :</p> <p>Date cible : _____</p> <p>ANALYSE DES CAUSES DE LA NON CONFORMITE :</p>	<p>AVIS DU RA</p> <p><input type="checkbox"/> Correction satisfaisante</p> <p><input type="checkbox"/> Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</p>
	<p>ACTION(S) CORRECTIVE(S) PROPOSEE(S) :</p> <p>Date cible : _____</p> <p>Nom du Représentant de l'Entreprise : _____</p>	<p>AVIS DU RA</p> <p><input type="checkbox"/> Action corrective satisfaisante</p> <p><input type="checkbox"/> Action corrective non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</p>
	<p>BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES (Correction & actions correctives) (à compléter systématiquement avant transmission du rapport au chef de projet certification)</p> <p><input type="checkbox"/> La non-conformité est levée <input type="checkbox"/> Les actions proposées sont à vérifier</p>	
RA	<p>Argumentaire (éléments ayant permis de lever la N.C., éléments non transmis, éléments insuffisants, points à revoir, vérification préconisée...)</p>	
	<p>Nom du Responsable d'Audit (RA) : _____</p>	<p>Date : _____</p>

Non applicable